



Crédit municipal de Nice
RAPPORT ANNUEL
2017



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591





Sommaire

1. PRESENTATION

Mot du Directeur Général
Composition du Conseil d'Orientation et de Surveillance

2. ACTIVITE DE GESTION

Les activités majeures
Statistiques prêts sur gage
Evolution des placements C A T
Evolution ratios de gestion

3. COMPTES ANNUELS

Bilan 2017
Résultat publiable 2017
Soldes intermédiaires de gestion 2017
Cadre juridique et financier
Règles et principes comptables
Notes sur le bilan
Notes sur le résultat

« Durant cette année, nous avons pu compter sur une équipe compétente et motivée et sur un Conseil d'Orientation et de Surveillance très impliqué. Je tiens à les en remercier ici. »

Jean DAUMAS
Directeur Général



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Le mot du directeur général



L'exercice 2017 a été marqué par une augmentation de 21 K€ du résultat brut d'exploitation par rapport à l'année 2016 qui s'explique par la bonne progression de la marge nette d'intérêts compensée par la diminution des commissions et la hausse des charges générales d'exploitation.

Le produit net bancaire connaît une augmentation de 120 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation se traduit par la progression de la marge nette d'intérêts de 145 K€ compensée par une diminution de 38 K€ des produits liés aux commissions.

Le résultat net pour l'année 2017 s'élève à 721 K€ contre 696 K€ sur l'exercice 2016.

Le coefficient d'exploitation se maintient autour des 71%.

Après plusieurs années de baisse, le montant global des encours de prêts sur gages connaît une progression au cours de l'exercice écoulé.

Le prêt moyen est en augmentation se portant à 716 euros contre 684 euros sur l'exercice précédent.

On remarque une augmentation de 88 K€ des charges générales d'exploitation qui affecte en partie l'évolution positive du résultat brut d'exploitation. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges salariales de 50 K€ due à l'augmentation du point d'indice, la mise en place du parcours professionnels carrières et rémunérations ainsi que les avancements d'échelon à durée unique inhérents à cette mise en place.

Le coût du risque positif est en légère progression mais ce constat doit également s'analyser avec l'évolution du résultat exceptionnel. Le coût du risque est en lien direct avec les récupérations sur créances totalement provisionnées lors de l'arrêt de l'activité bancaire en 2006.

La collecte de fonds sous forme de comptes à terme solidaires est un axe essentiel pour notre développement, au 31 décembre nous comptons 287 clients pour un capital de 8 333 K€.

L'année 2017 fut aussi une année au cours de laquelle notre établissement a poursuivi son développement avec notamment le partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon pour les prêts personnels.

Durant cette année, nous avons pu compter sur une équipe compétente et motivée et sur un Conseil d'Orientation et de Surveillance très impliqué. Je tiens à les en remercier ici.

Jean DAUMAS
Directeur Général



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



COMPOSITION DE LA GOUVERNANCE 2017



CREDIT MUNICIPL DE NICE

sous la coordination de Jean DAUMAS, Directeur Général



CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Christian ESTROSI, Président de droit, Maire de Nice
Micheline BAUS, Vice-Présidente, Conseiller municipal



MEMBRES ÉLUS

Philippe PRADAL - 1er adjoint au Maire
Christian TORDO - Adjoint au Maire
Joëlle MARTINAUX - Adjoint au maire
Guillaume ARAL - Conseiller municipal



MEMBRES NOMMÉS

Raymond VALIER - Ancien directeur des finances de la ville de Nice
Eliane MARI-FONTANA - Médecin
Claude JACQUOT - Ancien directeur de banque
François DUNAN - Avocat
Pierre TOMAS - Huissier de justice

Organigramme du Crédit Municipal de Nice



DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
Sylvie CARATTI

DIRECTION FINANCIÈRE
Alexandre DELETTRE

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
Wisser MAHROUG

CONTROLE PERMANENT
Fabrice CHERPIN

CONTROLE EXTERNE
Cabinet Experteo
Patrick Estienne

COMMISSAIRES PRISEURS

S.C.P. WETTERWALD-RANNOU
Commissaires Priseurs Judiciaires
Associés
50, Rue Gioffredo
06000 NICE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS S.A.
Stéphane MARFISI
Tour Méditerranée
65, Avenue Jules Cantini
13006 MARSEILLE

LES ORGANISMES DE CONTRÔLES

L'autorité de contrôle prudentiel
et de résolution
La Chambre Régionale des Comptes
La Commission des Marchés publics
Le Comité d'audit



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



> 2. Activités de gestion



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



Les activités majeures

L'activité sociale

→ Le prêt sur gage

L'activité principale reste le prêt sur gage, monopole acquis par les Caisses de Crédit Municipal.

Les caisses de crédit municipal peuvent consentir à toute personne physique des prêts sur gages de biens mobiliers corporels, susceptibles d'une valeur appréciable et en bon état de conservation. Ces biens sont déposés dans leurs magasins et préalablement estimés par des appréciateurs.

Un contrat est délivré par la caisse à l'emprunteur simultanément au versement à ce dernier de la somme prêtée.

Le contrat est de deux ans renouvelable tous les six mois sous réserve du paiement des intérêts et droits échus. Ils peuvent être aussi repris à tout moment par l'emprunteur sous réserve du paiement du capital et des intérêts et droits échus. A défaut, ils seront vendus aux enchères publiques.

Après un délai de trois mois à partir du jour du dépôt de son bien remis en gage, tout déposant peut solliciter, la vente de ce bien, avant même le terme fixé sur sa reconnaissance.

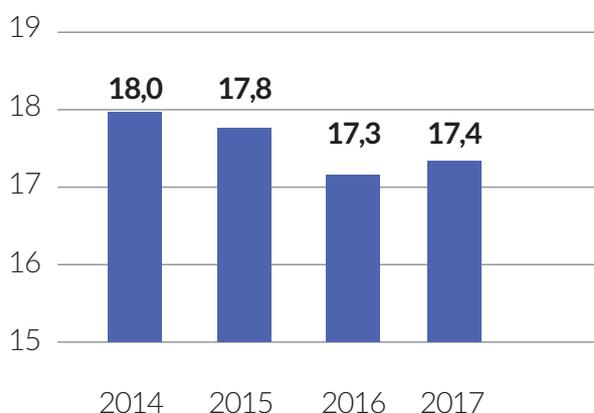
Les ventes sont effectuées par les commissaires-priseurs judiciaires attachés à l'établissement comme appréciateurs.

Si le prix de vente est supérieur au montant de la créance due par l'emprunteur, l'excédent lui est reversé (boni), si le prix de vente est inférieur aux sommes à recouvrer, la perte est supportée par l'établissement et les commissaires-priseurs dans la limite de leur garantie.

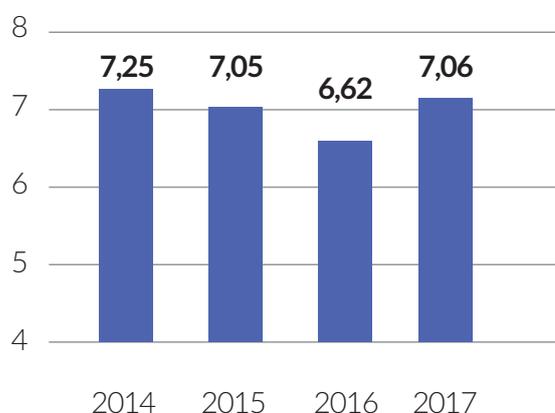


**Evolution des encours et
de la production** de prêts sur gages

Evolution des encours de prêts sur gages (en M€)



Evolution de la production de prêts sur gages (en M€)



	2014	2015	2016	2017
NICE	13 784 093	13 571 705	13 221 276	13 278 632
Evolution Enc.	-5,94%	-1,54%	-2,58%	0,43%
CANNES	4 255 279	4 255 551	4 071 702	4 190 694
Evolution Enc.	1,68%	0,01%	-4,32%	2,92%
Total	18 039 372	17 827 256	17 292 978	17 469 326
Evolution Enc. Montant	-4,24%	-1,18%	-3,00%	1,02%
Encours Moyens	681	684	684	716
NICE	21 110	20 685	20 180	19 317
CANNES	5 388	5 369	5 106	5 080
Total	26 498	26 054	25 286	24 397
Evolution Enc. Nombre	-1,15%	-1,68%	-2,95%	-3,52%
Cours Moyens de l'or	30,26	31,25	36,00	34,50
	-12,62%	3,27%	15,20%	-4,17%
Evolution Taux moyen	10,30%	10,30%	10,25%	10,30%
Tombées d'intérêts	1 967 188	1 959 349	1 968 807	1 984 892
Evolution intérêts	-1,73%	-0,40%	0,48%	0,82%

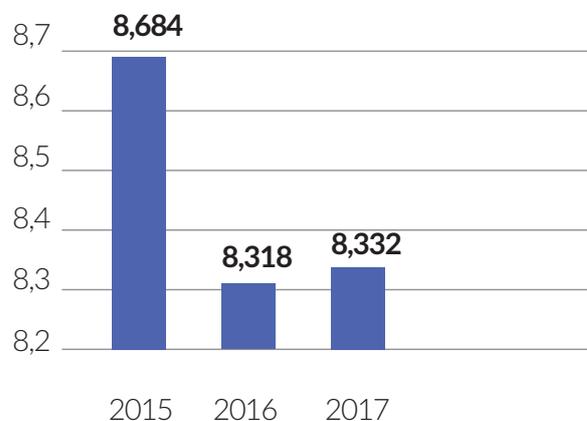




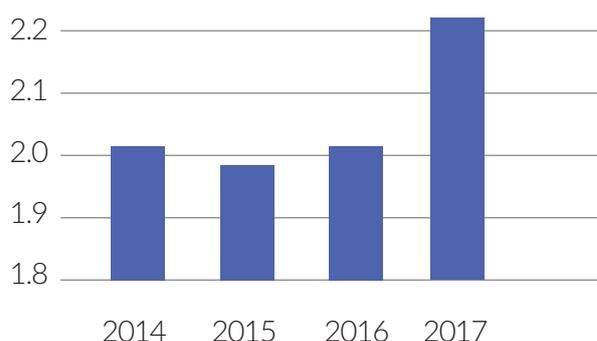
Situation CAT au 31 décembre 2017

		Nbre Clients	Nbre Contrats	Nbre moy. de contrat par client	Encours CAT en €	Encours moy. par client en €	Encours moy. par contrat en €	Taux moyen
NICE	2015	122	121	0,99	7 594 807	62 253	62 767	
	2016	197	259	1,31	7 335 668	37 237	28 323	
	2017	200	254	1,27	7 041 698	35 208	27 723	
CANNES	2015	19	30	1,58	1 089 875	57 362	36 329	
	2016	33	27	0,82	982 775	29 781	36 399	
	2017	25	33	1,32	1 291 276	51 651	39 130	
	2015	141	151	1,07	8 684 682	61 593	57 514	2,63%
	2016	230	286	1,24	8 318 443	36 167	29 085	2,51%
TOTAL	2017	225	287	1,28	8 332 974	37 035	29 035	2,11%

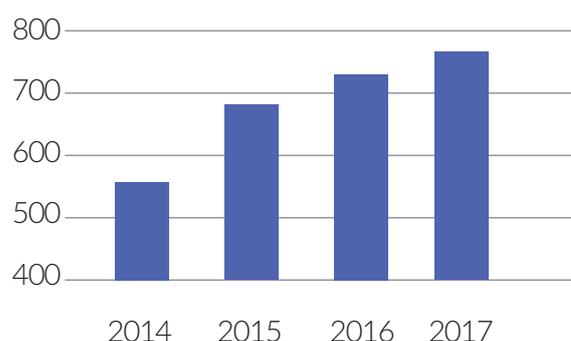
Comptes à terme CAT (en M€)



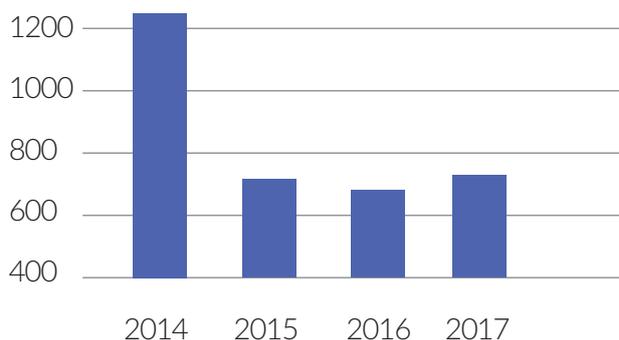
Intérêts bancaires (en m€)



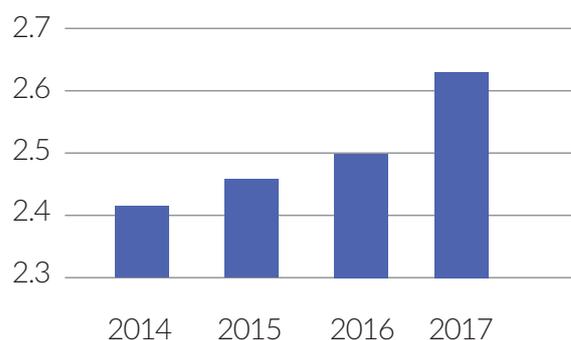
Résultat brut d'exploitation (en K€)



Compte de résultat (en k€)



Produit net bancaire (en m€)



Indicateurs et ratio (en M€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2014	2015	2016	2017	Variation 2014-2017
---	------	------	------	------	---------------------

Evolution des encours

Encours des prêts sur gages	18 039	17 827	17 293	17 469	-3,16%
Prêt sur gages moyen (en €)	681	684	684	716	5,87%
Encours des prêts bancaires résiduels (Contentieux)	1 995	1 658	1 244	707	-64,56%

Performance financière

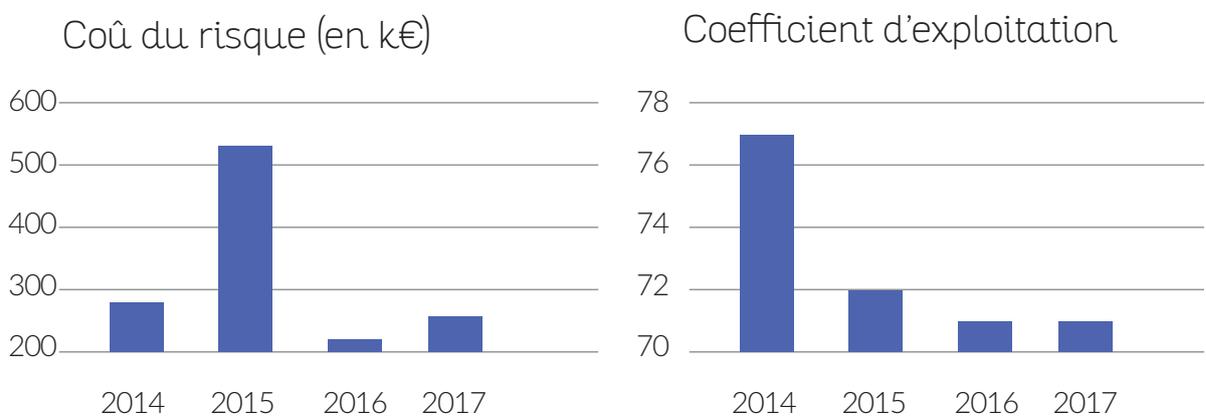
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	2 056	1 992	2 072	2 232	
Marge bancaire (MB)	2 398	2 429	2 495	2 617	
Produit net bancaire (PNB)	2 416	2 455	2 500	2 634	9,02%
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	10,3%	12,8%	12,6%	11,1%	
Excédent brut d'exploitation (EBE)	567	681	724	761	34,22%
Résultat net comptable	1 230	711	700	721	3 362
Rentabilité nette	50,9%	29,0%	28,0%	27,4%	
Rentabilité sur capitaux propres	7,9%	4,3%	4,3%	4,0%	

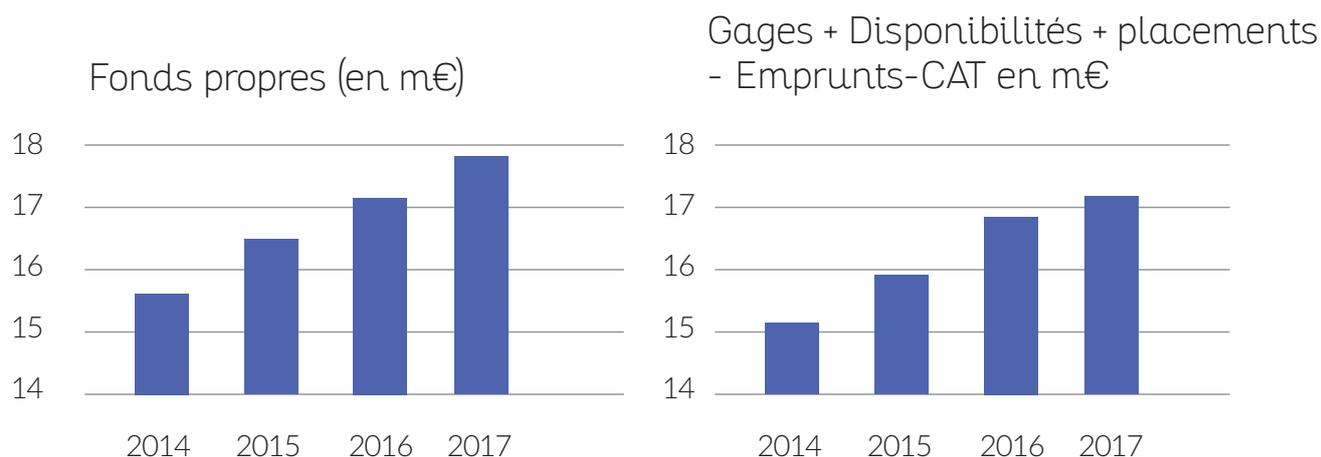




Indicateurs et ratio 2014-2017 (en k€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2014	2015	2016	2017
Efficacité et efficience structurelle				
Effectifs	24	24	25	25
PNB par agent	101	102	100	105
Coût du risque de crédit	278	539	213	241
Charges de personnel / PNB	51,0%	50,6%	49,7%	49,9%
Ratio de solvabilité (ratio Cooke ou McDonough)	71,0%	78,0%	82,0%	76,1%
Coefficient d'exploitation	77%	72%	71%	71%





Bilan patrimonial (en k€)

Bilan patrimonial : (montants nets)	2014	2015	2016	2017
Masses bilancielle (actif, passif)	24 806	27 375	26 905	27 386
Fonds propres	15 581	16 483	17 124	17 771
Disponibilités	1 854	1 936	1 560	2 543
Valeurs mobilières de placements	3 000	5 853	6 296	5 460
Emprunts d'exploitation + C.A.T. (capital restant dû)	7 827	9 684	8 318	8 332
Gages + Disponibilité + placements - Emprunts - CAT	15 066	15 932	16 831	17 140
Bonis Prescrits (En €)	203 803	65 706	87 360	219 485
Bonis Payés (En €)	535 044	754 060	946 890	955 048





> 3. Comptes annuels



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591



Bilan ACTIF net

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
010 Caisse, Banques centrales, CCP	363 083	285 781
020 Effets publics et Valeurs assimilées		
030 Créances sur les établissements de crédit	7 649 273	7 523 926
048 Opérations avec la clientèle	18 234 241	18 051 667
060 Obligations et autres titres à revenu fixe		
070 Actions et autres titres à revenu variable		
091 Participations et autres titres détenus		
100 Parts dans les entreprises liées		
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat		
120 Location simple		
130 Immobilisations incorporelles	20 361	90 786
140 Immobilisations corporelles	971 679	581 169
150 Capital souscrit non versé		
160 Actions propres		
165 Comptes de négociation de règlements		
170 Autres actifs	121 460	50 624
180 Comptes de régularisation	26 519	320 739
L98PA TOTAL ACTIF	27 386 616	26 904 692

Bilan PASSIF net

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	9 465 382	9 595 514
350 Dettes représentées par un titre	0	0
360 Autres passifs	111 226	120 091
370 Comptes de régularisation	194	36 234
380 Provisions pour risques bancaires	4 994	28 734
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées	0	0
435 Capitaux propres hors FRBG	16 880 820	16 200 119
440 Capital souscrit	13 791 282	13 134 794
450 Primes d'émission	0	0
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation	0	0
480 Report à nouveau	0	0
490 Résultat de l'exercice	720 701	696 488
L99PA TOTAL PASSIF	27 386 616	26 904 692

HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

615 Engagements de financement

635 Engagements de garantie

ENGAGEMENTS RECUS

705 Engagements de financement

715 Engagements de garantie 18 036 424 17 867 549



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice

PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Compte de résultat

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
500 Intérêts et produits assimilés	2 430 536	2 322 889
505 Intérêts et charges assimilés	205 602	250 365
510 Produits sur opérations de crédit-bail et ass		
515 Charges sur opérations de crédit-bail et ass		
520 Produits sur opérations de location simple		
525 Charges sur opérations de location simple		
530 Revenus des titres à revenu variable		
540 Commissions (Produits)	384 484	422 176
545 Commissions (Charges)		
550 Gains, pertes / opér. des portef. de négocia		
555 Gains, pertes / opér. des portef. de placem		
560 Autres produits d'exploitation bancaire	19 411	13 746
565 Autres charges d'exploitation bancaire	2 247	8 651
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 625 581	2 499 794
605 Charges générales d'exploitation	1 786 175	1 697 952
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. incorp.	88 104	77 797
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	752 302	724 045
625 Coût du risque	241 270	213 570
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	993 571	937 614
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
650 RESULTAT COURANT AVANT IMP	993 571	937 614
Produits exceptionnels	16 639	136 186
Charges exceptionnelles	57 689	97 270
665 Résultat exceptionnel	-41 049	38 916
660 Impôt sur les bénéfices	231 821	280 043
665 Dotations, reprises de FRBG et prov. règle		
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	720 701	696 488

Soldes intermédiaire de gestion

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Intérêts et produits assimilés	2 430 536	2 322 889
sur opérations avec les établissements de crédit	46 588	67 974
sur opérations avec la clientèle	2 383 948	2 254 914
sur obligations et titres à revenu fixe		
Intérêts et charges assimilés	205 602	250 365
sur opérations avec les établissements de crédit		12 267
sur opérations avec la clientèle	205 605	258 099
sur obligations et titres à revenu fixe		
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 224 933	2 072 523
Commissions (Produits)	384 484	422 176
Gains ou pertes / opérations de placement		
MARGE BANCAIRE	2 609 417	2 494 699
Autres produits d'exploitation bancaire	19 411	13 746
Autres charges d'exploitation bancaire	2 247	8 651
PRODUIT NET BANCAIRE	2 626 581	2 499 794
Salaires et traitements	1 313 906	1 247 338
Autres frais administratifs	472 269	450 614
Dotations amort. et prov. / immo incorpo. et corpo.	88 104	77 797
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	752 302	724 045
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	71	71
Dotations provisions pour dépréciation des créances	429 560	241 017
Reprises provisions pour dépréciation des créances	670 830	454 587
COUT DU RISQUE	241 270	213 570
RESULTAT D'EXPLOITATION	993 571	937 614
Produits sur actifs immobilisés		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	1 003 189	952 436
Produits exceptionnels	16 639	136 186
Charges exceptionnelles	57 689	97 270
Résultat exceptionnel	-41 095	38 916
Dotations au FRBG		
Reprises au FRBG		
Impôts sur les bénéfices	231 821	280 043
RESULTAT DE L'EXERCICE	720 701	696 488





Cadre juridique et financier

→ Détermination du cadre 2017

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

Les comptes de l'exercice 2017 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le C.R.C. n° 2000-03, modifié par le règlement 2005-04.

→ Relations avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus au sein du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire (ou le sociétaire) unique de l'établissement.

Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

«En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.»

Par ailleurs, une tutelle à posteriori est exercée par le Préfet des Alpes Maritimes sur les décisions prises par le Conseil d'orientation et de surveillance.

«Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.»





Règles et principes comptables

A-Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2017

→ Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

→ Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après:

Catégorie de biens	Durée
Matériel et outillage	5 ans
Logiciels	2 ans
Matériel de transports	5 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Aménagements et Agencements de bâtiments, installations électriques, téléphoniques et informatique	10 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

→ Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle

Créances douteuses :

- sur prêts sur gages :

Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

- sur prêts personnels

La déchéance du terme a été appliquée à l'ensemble des créances qui ont été intégralement dépréciées.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

Conformément aux obligations de la réglementation bancaire, les intérêts douteux sont dépréciés à 100% et comptabilisés en Coût du risque.

Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.





Règles et principes comptables (suite)

→ Provisions pour risques et charges

une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

→ Engagement envers le personnel

Le personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

→ Impôts sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 33,33 %.

→ F.R.B.G.

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

B-Changement de méthodes comptables

→ NEANT

C-Evénements postérieurs à la clôture

→ NEANT



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice

PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr

Notes sur le bilan

→ NOTE 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2017

La ligne « Caisse, Banque Centrales et CCP » correspond au compte de « Caisse » pour 254 K€ et au compte courant « La Banque Postale » pour un montant de 109 K€

→ NOTE 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR

OPERATIONS	CREANCES RATT.	A VUE	≤3 M	3 M >D ≥6 M	6 M >D ≥1 AN	1 AN <D <5 ANS	D >5 ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	25	3 374			500	3 750		7 649
Crédits	763		10 200	7 271				18 234
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	788	3 374	10 200	7 271	500	3 750	0	25 883
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	385	747	603	2 471	2 526	2 733		9 465
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	385	747	603	2 471	2 526	2 733	0	9 465

Pour information :

Les différentes échéances reportées dans le tableau sur la ligne « opérations avec la clientèle » sont composées, en majorité, par des comptes à terme qui représentent un encours de 8 332 K€.

CRÉANCES SAINES

exprimé en K€	31/12/2016	31/12/2017
Prêts aux Ets de Crédit	7 810	8 012
A vue	3 911	3 741
A Terme	3 899	4 271
Prêts à la Clientèle	16 185	17 141
Prêts sur gages	16 185	17 141

CRÉANCES DOUTEUSES

exprimé en K€	31/12/2016	31/12/2017
Créances douteuses prêts personnels	707	707
Prêts sur gages	1 168	75
TOTAL	1 875	782

DETTES

exprimé en K€	31/12/2016	31/12/2017
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	9 596	9 465
A vue	997	747
A terme	8 599	8 718
TOTAL	9 596	9 465

→ NOTE 3 - Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

→ NOTE 4 - Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

exprimé en K€	31/12/2016	Entrées	Sorties	31/12/2017
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 711	311		4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	444	122		566
Matériel de transport	0			0
Matériel hors informatique	185	28		213
Matériel informatique	285			285
Immobilisations en cours	0			0
TOTAL	4 963	461	0	5 424

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels	126	39		165
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	77		73	4
TOTAL	203	39	73	169

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

exprimé en K€	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 529	45		3 574
Autres immobilisations corporelles	421	12		433
Matériel de transport	0			0
Matériel hors informatique	168	8		176
Matériel informatique	264	5		269
TOTAL	4 382	70	0	4 452

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels	130	18		148
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
TOTAL	130	18	0	148



Notes sur le bilan

→ NOTE 5 – Provisions pour risques et charges

exprimé en K€	31/12/2016	Dotation	Reprise	Utilisation	31/12/2017
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	24		24		0
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)	5				5
TOTAL	29	0	24	0	5

→ NOTE 6 – F.R.B.G.

NOTE

exprimé en K€	31/12/2016	Dotation	31/12/2017
	924		924

→ NOTE 7 – Actionnariat et capitaux propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).
- les réserves
- le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2017, soit 721 K€, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste excédents capitalisés pour un montant de 462 K€, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 8 039 K€, et au poste bonis capitalisés pour un montant de 219 K€
- au versement d'un don de 40 K€ au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

exprimé en K€	31/12/2016	Résultat 2017	Affectation résultat 2016	31/12/2017
Capital	12 190		569	12 759
Réserves	2 369			2 369
Report à nouveau	0			0
Bonis prescrits	1 032			1 032
Résultat	569	721	-569	721
Organismes sociaux	40		-40	0
TOTAL	16 200	721	-40	16 881

→ NOTE 8 – Autres postes du bilan

AUTRES ACTIFS

exprimé en K€	2016	2017
Dépôts versés	23	19
Autres débiteurs divers	14	14
TOTAL	37	33

AUTRES PASSIFS

exprimé en K€	2016	2017
Impôts et charges sociales	46	21
Charges à payer	68	86
Créanciers divers	6	4
TOTAL	120	111

Charges à payer par nature

exprimé en K€	2016	2017
FNCSFT 2015	8	
FNCSFT 2016	5	5
FNCSFT 2017		7
Taxe apprentissage	6	6
Frais d'honoraires	22	22
Frais postaux et télécom	2	3
Entretien	2	2
Publicité et imprimerie	9	9
Aménagement		15
Prestations de services	13	16
E.D.F.	1	1
TOTAL	68	86

Le Crédit Municipal de Nice règle ses fournisseurs à moins de 30 jours.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

exprimé en K€	2016	2017
Charges et effets à recouvrer	28	26
Produits à recevoir	293	
TOTAL	321	26

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

exprimé en K€	2016	2017
Virements attendus	35	
Paiements internet	1	
Charges à payer		
TOTAL	36	0

**** Notes sur le hors bilan**

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2017

Les commissaires priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		17 469
- Intérêts		567

TOTAL	0	18 036
--------------	----------	---------------



Notes sur le résultat

→ NOTE 1 – Produits et charges d'intérêt 2017

exprimé en K€	31/12/2016	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	68	46
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 254	2 384
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 322	2 430
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit	12	
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	238	205
TOTAL INTERETS ET CHARGES	250	205

→ NOTE 2 – Commissions

exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		384
TOTAL	0	384

→ NOTE 3 – Gains et pertes sur portefeuille de placement

Néant

→ NOTE 4 – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 19 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 9 K€.

Les autres charges d'exploitation bancaire s'élèvent à 2 K€

→ NOTE 5 – Charges générales d'exploitation

Frais de personnel

exprimé en K€	31/12/2016	31/12/2017
Salaires et traitements	825	872
Charges sociales dont :		
- charges retraite et urssaf	286	304
- autres charges sociales	52	48
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	83	90
Impôts sur rémunérations et taxes	18	22
TOTAL	1 264	1 336

Services extérieurs

exprimé en K€	31/12/2016	31/12/2017
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	7	9
Rémunérations d'intermédiaires	78	77
Transports et déplacements	7	7
Autres services bancaires	2	1
Publicité	45	37
Autres prestations de services	72	71
Frais d'actes et de contentieux	2	0
Frais de télécommunications et postaux	25	26
Assurances	47	48
Entretien et réparations	72	70
Autres charges d'exploitation	74	84
TOTAL	431	430

Impôts et taxes

exprimé en K€	31/12/2016	31/12/2017
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	2	20
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	431	20

→ NOTE 6 - Coût du risque

exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-19		-19
Reprise dépréciation	671		671
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation	-411		-411
Dossiers contentieux Ligis			
Condamnations			0
Pertes sur litige			0
TOTAL	241	0	241

→ NOTE 7 - Impôts sur les bénéfices

exprimé en K€	2015	2016
Impôt sur les sociétés	320	286
C.I.C.E.*	-32	-46
LOI Coluche	-8	-8
TOTAL	280	232

AFFECTATION DU CICE EN 2016* Le CICE bénéficiant à la caisse de crédit municipal en 2016 (liquidé sur l'exercice 2017 au taux de 6 %) s'est élevé à la somme de 32 K€. Compte tenu du résultat bénéficiaire de l'établissement, cette somme a fait l'objet d'une réduction d'IS. Le montant du CICE a été affecté au renouvellement complet du parc informatique.



Notes sur le résultat

→ NOTE 8 – Résultat exceptionnel

exprimé en K€	2016	2017
Charges exceptionnelles	-97	57
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-97	57
Produits exceptionnels	136	16
- Autres produits exceptionnels .	127	
- Recouvrement après admission en non-valeur	9	16
TOTAL	39	-41

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 10 K€ H.T.

→ Autres informations

Effectif 2017

Ventilation du personnel	31/12/2016	31/12/2017
Fonctionnaires titulaires	24	25
Disponibilité	1	1
Auxiliaires, contractuels et journaliers	1	
Congé parental		
TOTAL	26	26

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant



RESPONSABILITE DU RAPPORT D'ACTIVITE

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le Commissaire aux Comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences estimées nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Le rapport d'activité 2017 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 5 avril 2018

Jean DAUMAS
Directeur Général

Alexandre DELETTRE
L'agent comptable



MAZARS

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Etablissement public communal au capital de 13 791 282 €

43, rue Gioffredo 06000 NICE

SIREN : 260 600 796, RCS de NICE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

**CAISSE DE CREDIT
MUNICIPAL DE NICE**

*Conseil d'orientation et
de surveillance relatif à
l'approbation des
comptes de l'exercice
clos le
31 décembre 2017*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'établissement des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier et R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article R. 514-32 du code monétaire et financier et R. 225-86 du code de commerce.

**CAISSE DE CREDIT
MUNICIPAL DE NICE**

*Conseil d'orientation et
de surveillance relatif à
l'approbation des
comptes de l'exercice
clos le
31 décembre 2017*

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE
SURVEILLANCE**

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de partenariat avec l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme (NCAA)**

Personne concernée

Monsieur Jean Daumas, Directeur général de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et Président de l'association Nice Côte d'Azur Athlétisme.

Nature et objet

La Caisse de Crédit Municipal de Nice s'engage, sous forme d'objet publicitaire, à fournir des tee-shirts et sacs à dos pour les équipes jeunes du club. Chaque équipement doit comporter le logo de la Caisse de Crédit Municipal de Nice et du NCAA.

Cette convention signée le 9 décembre 2016 est conclue pour les années 2017 et 2018 et prendra fin au 31 décembre 2018.

Modalités

Au titre de cette convention de partenariat, votre établissement a enregistré une charge de 3 000 euros TTC sur l'exercice 2017.

- **Convention de soutien financier apporté par la Caisse de Crédit municipal de Nice au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Nice**

Personne concernée

Monsieur Christian Estrosi, Maire de Nice, président de droit du Conseil d'administration du C.C.A.S. de la ville de Nice et du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice

Madame Marie Joëlle Martinaux, adjointe au Maire de Nice, Vice-présidente du Conseil d'administration du C.C.A.S. de la ville de Nice et membre du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

**CAISSE DE CREDIT
MUNICIPAL DE NICE**

*Conseil d'orientation et
de surveillance relatif à
l'approbation des
comptes de l'exercice
clos le
31 décembre 2017*

Nature et objet

La Caisse de Crédit Municipal de Nice participe financièrement aux actions portées par le C.C.A.S. de Nice, après validation de son résultat annuel par le commissaire aux comptes.

Cette convention signée le 13 mars 2015 a été établie pour une durée de 3 ans, sous réserve du respect des formalités de transmission auprès de la Préfecture des Alpes Maritimes.

Modalités

Le montant de la participation est calculé suivant les modalités suivantes :

- 1/ Le seuil maximum sera de 10% du résultat annuel net.
- 2/ Si les bonis prescrits sont inférieurs à 10% du résultat, la participation est égale aux bonis prescrits.
- 3/ Si les bonis prescrits sont supérieurs à 10% du résultat, la participation est égale à 10% du résultat.

Au titre de cette convention de soutien financier, les sommes allouées au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 40 000 euros.

Fait à Marseille, le 3 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



STEPHANE MARFISI

MAZARS

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NICE

Etablissement public communal au capital de 13 791 282 €

43, rue Gioffredo 06000 NICE

SIREN : 260 600 796, RCS de NICE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents adressés aux membres de Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la 1^{ière} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Caisse relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles

**CAISSE DE CREDIT
MUNICIPAL DE
NICE**

*Comptes Annuels
Exercice clos le 31/12/2017*

applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 3 mai 2018

Le Commissaire aux comptes

MAZARS



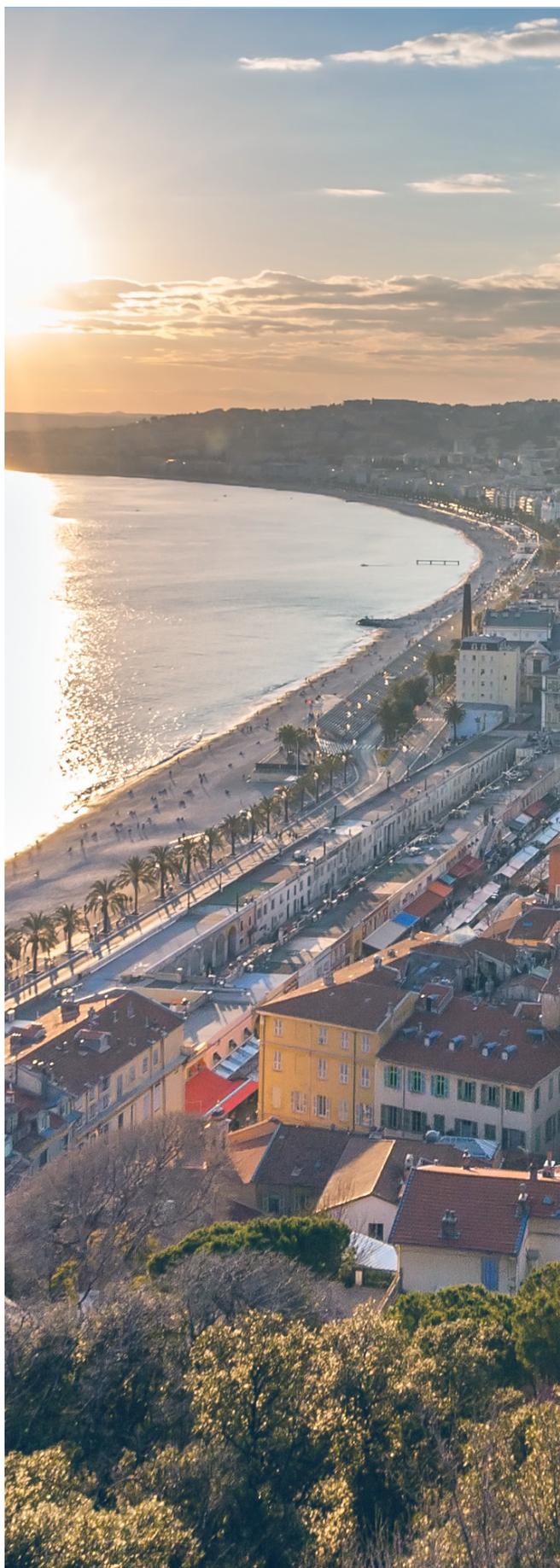
STEPHANE MARFISI



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice

PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr



CREDIT MUNICIPAL DE NICE

43, rue Gioffredo
06046 NICE CEDEX 1
Tél. : 04 93 13 61 00
Télécopie : 04 93 62 26 57

AGENCE DE MENTON

11, avenue de Verdun
06500 Menton
04 93 57 90 00

AGENCE DE CANNES

7, rue des frères Pradignac
06400 Cannes
04 93 99 11 81



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice

PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

www.credit-municipal-nice.fr